



Comité de suivi départemental de la réforme des rythmes scolaires

Le Comité de suivi départemental des rythmes scolaires s'est tenu le jeudi 3 octobre au Rectorat de 14h30 à 17h15.

Présents :

Pour l'administration : Anne-Marie Bazzo (Dasen de la Haute-Vienne), Olivier Reymbaut (chargé de mission sur les rythmes scolaires, Anne-Sophie Uijttewaal (secrétaire de Jean-Pierre Gainand, chargée de rédiger le compte rendu).

Pour les collectivités : Ville de Limoges, Commune et communauté de communes de Saint-Yrieix, RPI Bujaleuf/Cheissoux/Saint-Julien le Petit, commune de Panazol, communauté de communes des Monts de Châlus, Conseil général, Association des maires.

Pour les administrations partenaires : CAF (Caisse d'allocations familiales), DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Pour les associations partenaires de l'École : FCPE, Ligue de l'enseignement.

Pour les représentants des personnels : SE-Unsa, SNUipp-FSU, Sgen-CFDT.

La Dasen fait un tour d'actualité sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et donne la parole à Olivier Reymbaut pour faire un premier bilan chiffré.

80 % des élèves sont concernés par les nouveaux rythmes dans notre département, ce qui représente environ 22 000 élèves et 100 communes sur les 143 du département qui ont une ou plusieurs écoles sur leur territoire. Il présente également les différentes modalités d'organisation des temps périscolaires :

- TAP tous les soirs à la même heure (65% des cas) ;
- TAP le soir mais avec une amplitude horaire différente (12% des cas) ;
- TAP sur la pause méridienne (10% des cas) ;
- TAP en début ou fin d'après-midi en alternance par cycle ;
- TAP un seul soir par semaine avec allongement de la pause méridienne les autres jours.

Olivier Reymbaut signale également que 43% des communes ont fait une demande de dérogation et fait état, d'une part, de la différence de positionnement des TAP entre les zones rurales et urbaines et, d'autre part, de la différence d'amplitude du temps de classe du mercredi matin en fonction des écoles.

La Dasen cède la parole aux différentes collectivités afin qu'elles présentent ce qui a été mis en place sur leur territoire.

Saint-Yrieix :

La commune s'est beaucoup inspirée du CEL existant auparavant. Des ateliers ont été prévus et organisés chaque soirs de 15h30 à 16h30 en essayant d'utiliser au maximum les infrastructures locales (notamment la piscine qui est dédiée aux TAP chaque vendredi). Pour ne pas léser les élèves de la communauté de communes, des ateliers ont été également mis en place dans chaque école afin que l'offre soit équivalente pour tous les élèves. La mairie de Saint-Yrieix a aussi mis en place un service de restauration pour tous le mercredi à midi. Le travail a été mené depuis la décision de se lancer en 2013 et les familles ont été informées avant les vacances d'été. Sur Saint-Yrieix, ce sont entre 80 et 90% des élèves qui sont inscrits aux ateliers périscolaires.

Bujaleuf/Cheissoux/Saint-Julien le Petit :

Ici aussi un CEL existait et a permis de mettre en place des ateliers dès la rentrée qui sont fréquentés par la quasi-totalité des enfants. La municipalité a engagé un coordinateur pour gérer les inscriptions et les moments de transition entre les différents temps de la journée. La commune regrette que les contraintes de transports n'aient pas pu permettre d'avoir un temps de classe supérieur à 2h30 le mercredi matin.

Panazol :

La mairie de Panazol a décidé très tôt de s'engager dès 2013 dans le projet de réforme des rythmes scolaires et a élaboré 50 propositions d'activités périscolaires. 800 enfants sont scolarisés sur la commune et 80% d'entre eux fréquentent les ateliers. Le nombre a fait que la semaine de la rentrée a été compliquée pour gérer les groupes, mais maintenant cela commence à rentrer dans l'ordre. Le grand nombre d'enfants concernés pose un problème de structure à Panazol. L'effectif total des enfants serait celui de 3 centres de loisirs (300 enfants maximum par CLSH), alors que la commune n'en dispose que d'un.

Monts de Châlus :

Sur ce territoire, c'est la communauté de communes qui s'est emparée de la gestion de ce dossier afin de pouvoir proposer aux 7 communes une offre équivalente.

Un travail important a été mis en œuvre pour proposer des ateliers variés à tous dès la rentrée.

Tous les représentants des collectivités présentes ont salué l'appui et la bonne volonté des équipes enseignantes pour la mise en place des ateliers dès les premiers jours. Horsmis Limoges, sur les territoires représentés, le périscolaire a bien été conçu à partir des propositions d'organisation du temps scolaire formulées par les enseignants dans le cadre de la concertation préalable.

Sur l'ensemble de ces communes, les ateliers ont été organisés de façon à ce que tous les enfants puissent en bénéficier.

Pour ces collectivités, les difficultés majeures rencontrées sont, d'une part, de trouver des intervenants qualifiés sur place (notamment dans les zones très rurales) et qui acceptent de se déplacer pour un temps court, d'autre part, de trouver des locaux adaptés et de transporter les enfants. Bien sûr, à ce jour, la question importante est de mesurer l'impact financier de cette réforme sur le budget des collectivités (rémunération des intervenants et surcoût de restauration scolaire).

Le Représentant de la CAF précise qu'une aide peut être octroyée pour les 3 heures. C'est la collectivité gestionnaire qui en fait la demande. Pour percevoir cette aide, les TAP doivent être organisés dans le cadre d'un accueil de loisir sans hébergement et dans des locaux agréés par la DDSCPP.

Des aides sont également attribuées aux PEDT (qui doit respecter les taux d'encadrement de Jeunesse et Sport : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans) après étude par une commission composée de Mme la Dasen, de la DDCSCPP...

Le représentant du Conseil général fait remarquer qu'à ce jour, parmi les élus rencontrés, aucun ne lui a fait part d'insatisfaction et/ou de difficultés insurmontables.

Sylvie Desproges-Peyroux, adjointe au Maire de Limoges en charge des affaires scolaires, sans présenter au comité l'organisation des temps périscolaires sur Limoges, souhaite obtenir un bilan qualitatif de cette réforme d'un point de vue des apprentissages scolaires. De l'avis de tous, il est prématuré de donner quelque conclusion que ce soit.

Pour sa part, le SE-Unsa est intervenu sur les points suivants :

- **La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires bouscule l'organisation de l'école. Ce n'est donc pas en quelques semaines que ce nouveau dispositif trouvera sa « vitesse de croisière ». À quatre semaines de la rentrée, il semble plus que prématuré de tirer quelque bilan que ce soit sur les bénéfiques ou les impacts négatifs de ces nouveaux rythmes sur les enfants du point de vue des apprentissages.**
- **Cependant, alors que la campagne électorale est entamée, on voit bien que le cheval de bataille est enfourché pour dénoncer cette réforme. Or, s'il est un point crucial au cœur de cette réforme, ce doit être avant tout l'intérêt des élèves dans leur parcours d'apprentissage. Il ne fait nul doute qu'une journée de classe raccourcie et une semaine sur cinq matinées plutôt que quatre doivent représenter un levier bénéfique pour nos élèves et particulièrement les plus fragiles. Si on observe le débat qui anime l'actualité, on observe clairement que cette réforme des rythmes scolaires est devenue définitivement la réforme des temps périscolaires. Qui parle de l'organisation pédagogique sur neuf demi-journées qui ne sont pas équivalentes ? Personne. Qui parle, dans la sphère publique, de la réécriture des programmes afin qu'ils soient plus adaptés à cette nouvelle organisation ? Personne. En revanche tout le monde parle d'ateliers périscolaires, de pause méridienne en brandissant des arguments de recherche de la plus grande qualité de contenus et de personnels et puis, bien sûr, d'argent et de fonds d'amorçage.**
- **Dans notre département, où près de 80% des élèves travaillent dès cette année sur un rythme de 4,5 jours, et en fonction des remontées d'un nombre d'écoles représentatif, il apparaît évident que les problèmes qui se posent relèvent bien du périscolaire et ont un impact sur les temps scolaires, et apparaissent là où on aurait pu s'y attendre le moins.**
- **Concernant les écoles hors Limoges, les problèmes qui ont du mal à être réglés concernent notamment l'utilisation des locaux pour les TAP, l'organisation des temps de ménage, les transports scolaires, le problème des moments de passage entre les différents temps de la journée (classe/APC/TAP), la mise en place des ateliers, la communication aux parents. Dans de nombreuses communes rurales, ces problèmes semblent être de l'ordre du « réglage », les collectivités s'étant préparées très en amont et ayant tout organisé avant les vacances d'été. Il ne s'agit désormais dans la plupart des cas que de peaufiner des questions d'horaires, mais suite au CDEN de juin, aux audiences du SE-Unsa avec la Dasen et le Conseil général, et à de nombreux échanges pendant l'été, de nombreux problèmes ont été solutionnés et les enfants bénéficient d'ateliers réguliers et organisés.**
- **Concernant Limoges qui s'est prononcée très tôt pour un départ dans la réforme dès 2013 et qui ne manque pas de ressources financières et humaines, commune qui se dit ouverte au dialogue, c'est Limoges qui semble cristalliser le plus de mécontentement. Un régime horaire quasi unique sur l'ensemble de la ville, avec un moment d'APC quasiment imposé aux enseignants par la mairie, la plupart du temps de façon contraire à l'avis des conseils d'école, aucune organisation des temps périscolaires à la rentrée, une promesse pour la rentrée de Toussaint. Et cerise sur le gâteau, alors qu'un comité de suivi organisé par la caisse des écoles de la ville de Limoges se réunissait le jeudi 26 septembre et où tout semblait sous contrôle et en phase d'ajustement pour une opérationnalité dans 4 semaines, les directeurs de la commune de**

Limoges viennent d'être destinataires d'un mail relativement injonctif leur demandant d'être partie prenante dans les temps périscolaires, de faire d'ores et déjà un certain nombre de chose le plus rapidement possible, et de bien vouloir signer le contrat de travail joint dans les plus brefs délais. Ce contrat de travail prévoit un certain nombre de tâches pour les directeurs (listes d'élèves, communication aux parents, suivi de la présence et de l'absentéisme dans les différents ateliers, évaluation du contenu et des animateurs...), le tout pour une rémunération d'une soixantaine d'euros mensuels. Pourquoi faire appel aux directeurs maintenant alors que, depuis le début, cela n'est pas annoncé ? Se rendrait-on compte le 1^{er} octobre qu'il manque du personnel pour lancer les ateliers qui ne se mettront en place qu'en novembre ? Que va-t-il se passer si les directeurs ne s'impliquent pas ? Cette modalité d'organisation n'aurait-elle pas du être évoquée lors du comité de suivi de la semaine dernière ? Est-il bien venu, à une heure où la mission de directeur est lourde, de venir confier de nouvelles tâches à ces personnels qui ont déjà la sensation de ne pas pouvoir concilier la mission de direction et celle d'enseignant ?

Les représentants de la ville de Limoges affirment que tout est organisé et qu'il ne s'agit que d'une proposition de contrat, qu'en aucun cas les directeurs ne sont obligés d'accomplir ce travail. Le directeur du service Jeunesse admet que la formulation du mail était maladroite. Les documents de la mairie sur les ateliers sont arrivés le lendemain matin (vendredi 4/10) dans les écoles.

- **Concernant la fatigue des élèves remarquée par de nombreux enseignants, il ne faut pas la nier. Il faut cependant rester prudent et distinguer la fatigue physique liée aux 5 journées travaillées par semaine à cette période de l'année, de la fatigue nerveuse générée par la nouvelle organisation et le temps d'adaptation nécessaire à comprendre qui est qui et qui fait quoi.**

Commentaires du SE-Unsa sur le comité de suivi et sur la réforme :



- Les directeurs d'écoles et l'ensemble des équipes enseignantes, qu'ils approuvent ou non cette réforme, n'ont ménagé ni leur temps, ni leur réflexion, ni leur travail et se sont impliquées dans cette nouvelle organisation pour que le projet soit le plus cohérent et efficace possible afin de garantir des conditions d'apprentissage de qualité à nos élèves.
- Pour les écoles qui fonctionnent dès cette année sur le nouveau rythme, l'heure n'est plus à la réflexion mais à la mise en place. Il faut désormais pouvoir réajuster et/ou solutionner.
- Pour les écoles concernées par un départ en 2014, il convient de les accompagner puisque le projet doit être finalisé pour la fin décembre. Le comité de suivi départemental a son rôle à jouer pour pointer peut-être certains écueils à éviter.

- Pour le SE-Unsa, il est plus que temps de dépasser les oppositions pour se lancer dans la production constructive, en regardant les problèmes en face, sans nécessairement faire de faux procès envers les parties concernées et trouver des solutions.
- Pour le SE-Unsa, les organisations retenues doivent offrir à la fois de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves et de meilleures conditions de travail aux enseignants sur le temps scolaire.
- La réussite de cette réforme ne peut se faire qu'avec une réelle concertation, qu'une réelle confiance soit accordée aux professionnels que sont les enseignants, en s'éloignant des points de vue partisans et en mettant la réussite des élèves au centre du débat. La réalité du terrain - et on peut relativiser cela si on compare ce qui se passe en Haute-Vienne avec ce qui se passe au plan national - montre que là où une réelle concertation a eu lieu, les nouveaux rythmes se sont mis en œuvre dans la sérénité.

Pour le SE-Unsa 87 : Cyrille Chaleix et Stéphanie Rivoal